

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRIKA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia. P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africanunion.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1348^{ÈME} RÉUNION

18 MAI 2026
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/PS.1348 (2026)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), à l'occasion de la Journée Internationale du Vivre Ensemble en Paix, a consacré sa 1348^e réunion, du 18 mai 2026, à la commémoration de cette journée.

Le Conseil a rappelé la Résolution 72/130 de l'Assemblée générale des Nations unies, adoptée le 8 décembre 2017, qui a proclamé le 16 mai de chaque année « *Journée internationale du Vivre Ensemble en Paix* ».

Le Conseil a réaffirmé son attachement à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, qu'il considère comme le cadre juridique fondamental de l'Union africaine pour promouvoir, faire progresser et protéger le bien-être des populations africaines, ainsi que leur coexistence et leur vie en paix sur le continent.

Le Conseil a réaffirmé son engagement à respecter l'Aspiration 4, « *Une Afrique pacifique et sûre* », et l'Aspiration 5, « *Une Afrique dotée d'une identité culturelle forte, de valeurs et d'éthiques partagées* », de l'Agenda 2063 de l'UA.

Le Conseil a exprimé sa profonde inquiétude face à l'évolution et à la complexité du contexte en matière de gouvernance, de paix et de sécurité sur le continent, ainsi qu'aux menaces persistantes, notamment les changements de gouvernement anticonstitutionnels, le terrorisme transfrontalier, l'extrémisme violent, les conflits intercommunautaires et la prolifération des discours de haine et de la désinformation, amplifiés par les plateformes numériques, qui compromettent la coexistence pacifique.

Le Conseil a souligné la nécessité de tirer pleinement parti du cadre institutionnel actuel, qui s'inscrit dans le droit fil des réformes structurelles de l'UA et de la consolidation de l'Architecture africaine de Paix et de Sécurité (APSA) et de l'Architecture africaine de Gouvernance (AGA), afin de combler le fossé entre l'alerte précoce et l'intervention rapide.

Le Conseil a vivement exhorté les États membres à s'attaquer systématiquement aux causes structurelles profondes des conflits, y compris toutes les formes de marginalisation politique, ethnique, religieuse et socio-économique, ainsi qu'à respecter les principes de l'UA en matière de bon voisinage, de respect de l'intégrité territoriale et de non-ingérence, de règlement pacifique des différends et du droit des peuples à l'autodétermination.

Le Conseil a encouragé les États membres de l'UA à célébrer chaque année, le 16 mai, la « Journée internationale du Vivre Ensemble en Paix » en organisant des manifestations nationales, soutenues par des initiatives ciblées dans les médias et dans le domaine de l'éducation.

Le Conseil a souligné la nécessité de donner la priorité à la décision en cours visant à intégrer l'éducation à la paix dans les programmes scolaires nationaux, aux côtés du patrimoine culturel et des arts, en particulier dans les programmes destinés aux jeunes qui visent à instaurer une culture durable de paix, de tolérance et de panafricanisme.

Le Conseil a rappelé le paragraphe 4 de son communiqué de presse n° 891 du 19 novembre 2019, le paragraphe 1 du communiqué n° 928 du 27 mai 2020, le paragraphe 2 de son communiqué de presse n° 995 du 13 mai 2021, et le paragraphe 7 de son communiqué de presse n° 1084 du 27 mai 2022, et réitère sa reconnaissance des efforts pionniers de l'Algérie dans la promotion de cette Résolution des Nations unies, fondés sur son expérience nationale en matière de déradicalisation ainsi que sur ses succès dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Le Conseil a encouragé les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3) à prendre l'initiative, en étroite collaboration avec la Mission permanente de l'Observatoire de l'UA à New York, d'organiser chaque année, au siège des Nations unies et sur la scène internationale, des manifestations visant à commémorer la Journée internationale du Vivre Ensemble en Paix, pour mettre en avant le panafricanisme et les initiatives fructueuses en matière de cohésion sociale issues d'Afrique.

Le Conseil a réaffirmé sa décision de maintenir cette Journée comme point permanent de son programme de travail annuel.

Le Conseil convient de demeurer activement saisi de la question.